VARIO
INVERTER TECHNOLOGY

Manuel d'utilisation et d'entretien FR
(Notice originale)

Instruction and maintenance manual EN
(Translation of the original note)

Manual de utilización y mantenimiento ES
(Traducción de la información original)

Benutzer- und Wartungshandbuch DE
(Übersetzung der Original-Anleitung)

Manuale d'uso e di manutenzione IT
(Traduzione del manuale originale)

Manual de utilização e de manutenção PT
(Tradução do documento original)

Gebruiks- en onderhoudshandleiding NL
(Vertaling van de oorspronkelijke handleiding)

Руководство по эксплуатации и обслуживанию RU
(Перевод с оригинального уведомления)

Bruks- och underhållsanvisning SV
(Översättning av originalinstruktionerna)

Käyttö- ja huolto-opas FI
(Alkuperäisen käyttöohjeen käännös)

Vedligeholdelses- og brugsvejledning DA
(Oversættelse af den originale brugervejledning)

Εγχειρίδιο χρήσης και συντήρησης EL
(μετάφραση των οδηγιών χρήσης του πρωτότυπου)

Návod k obsluze a údržbě CS
(Překlad původní poznámky)

Kasutus-ja hooldusjuhend ET
(Originaaljuhendi tõlge)

Naudojimo ir priežiūros vadovas LV
(Versta iš originalo)

Lietošanas un apkopes rokasgrāmata LT
(Oriģinālās instrukcijas tulkojums)

Használati és karbantartási kézikönyv HU
(az eredeti fordítása)

Podręcznik obsługi i konserwacji PL
(Tłumaczenie oryginalnej wersji instrukcji)

Návod na použitie a údržbu SK
(preklad pôvodného návodu)

Priročnik za uporabo in vzdrževanje SL
(Prevod originalnega zapisa)

VARIO 1000I

VARIO 2000I

VARIO 3000I

CE

33522182101_0_1
10/2012

A

A B C
VARIO
2000i
INVERTER TECHNOLOGY
11
12
8
1
9

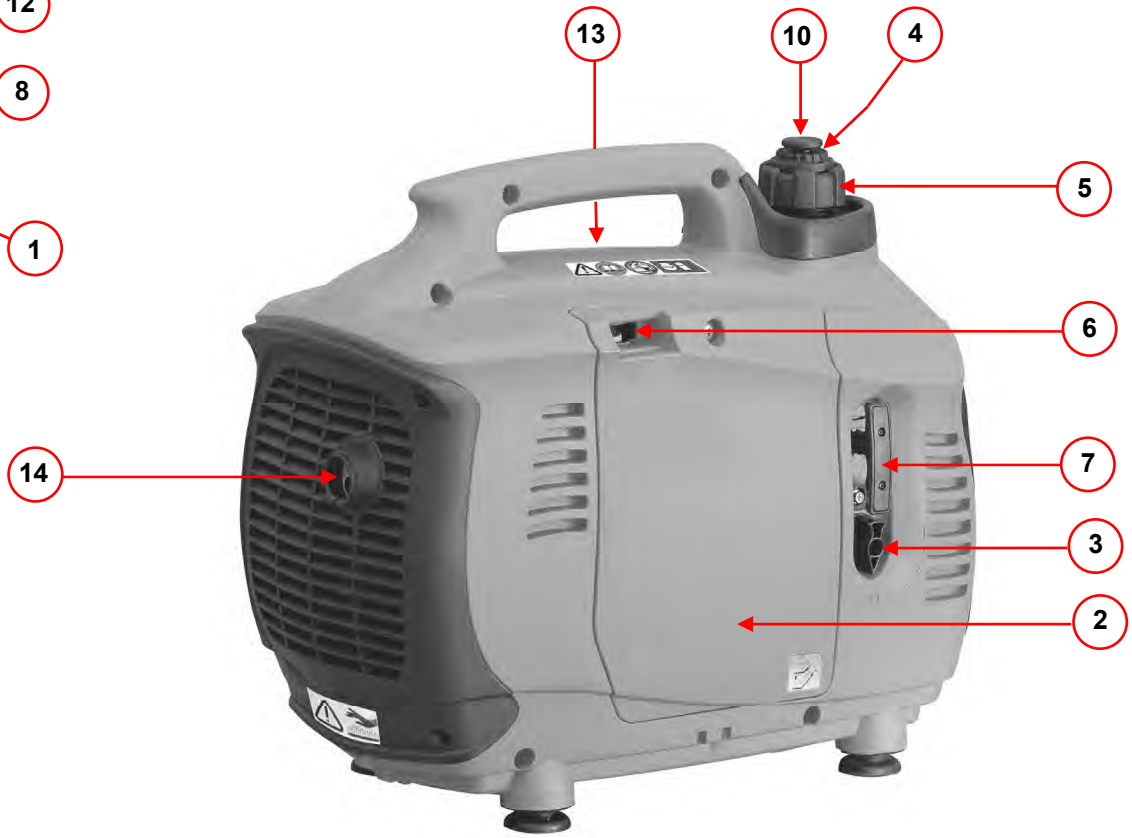
13
10
4
5
6
14
7
3
2

B

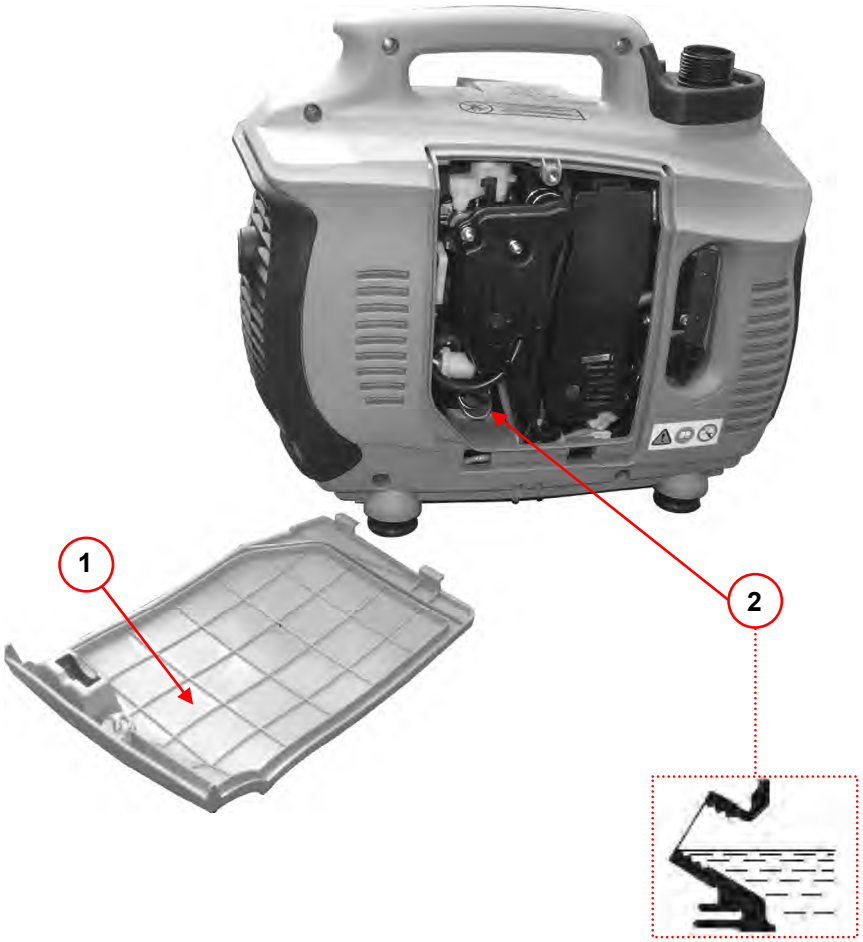

C

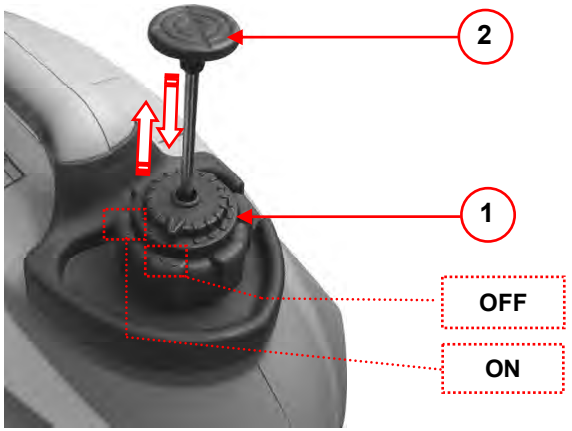

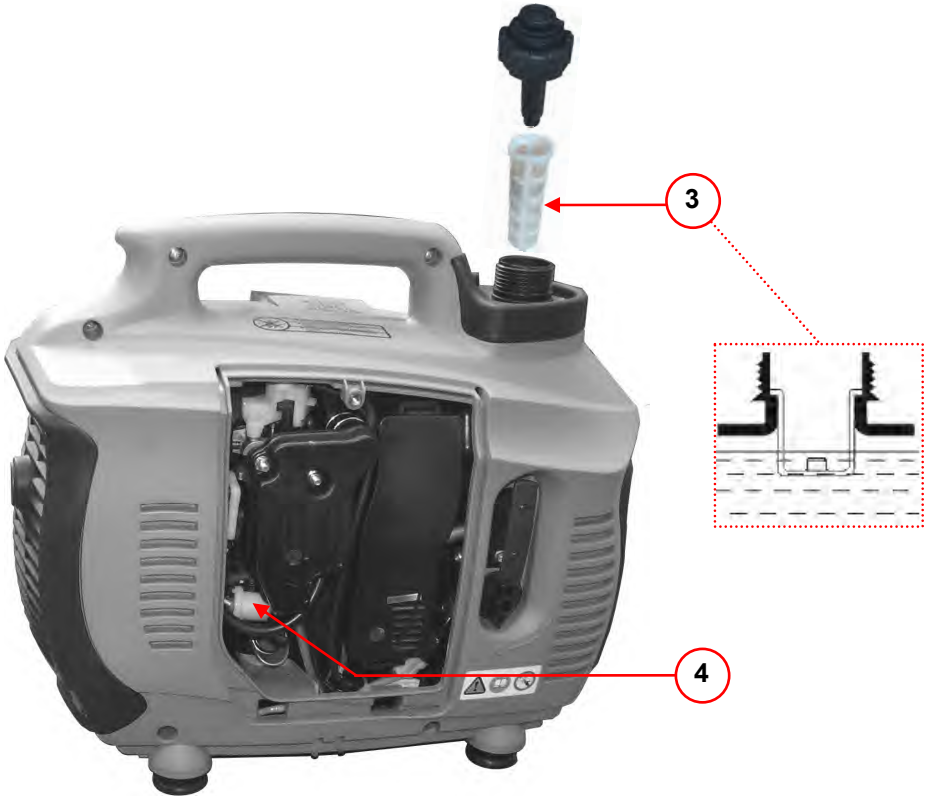

D

E

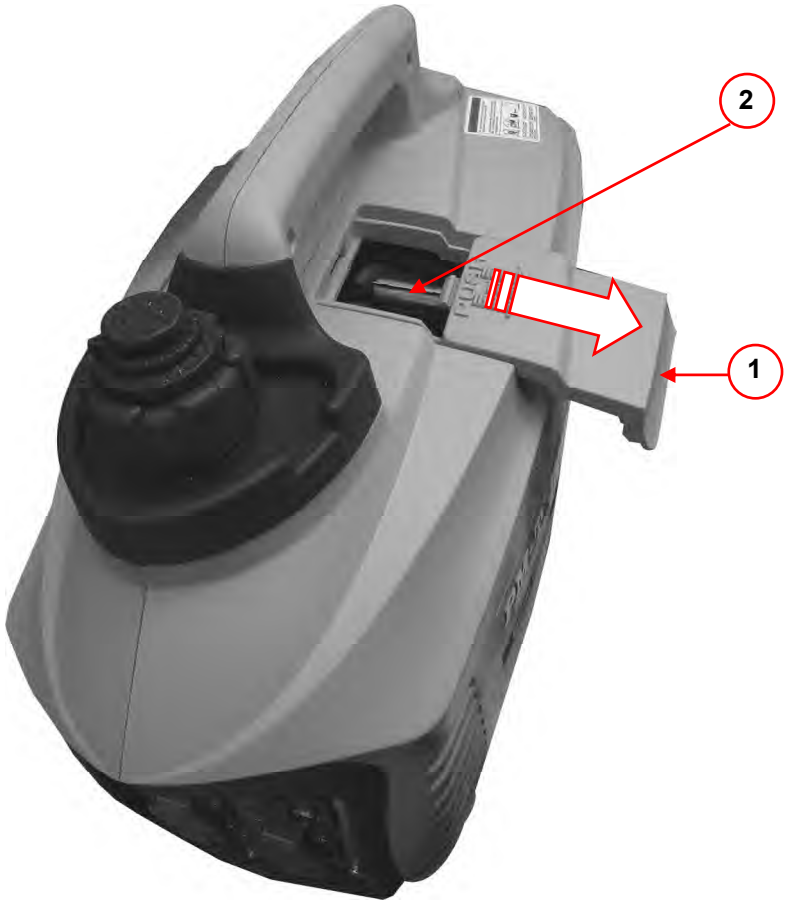

VARIO
INVERTER TECHNOLOGY

Sommaire	
1. Préambule *2. Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)* *3. Prise en main du groupe électrogène* *4. Utilisation du groupe électrogène*	*5. Entretien du groupe électrogène* *6. Transport et stockage du groupe électrogène* *7. Diagnostic des pannes mineures* *8. Spécifications techniques*

1. Préambule

ATTENTION	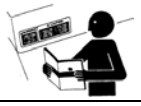	Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel. Le conserver durant toute la vie du groupe électrogène et respecter scrupuleusement les prescriptions de sécurité, d'utilisation et d'entretien qui y sont données.

Les informations contenues dans ce manuel sont issues des données techniques disponibles au moment de l'impression (les photos représentées dans ce manuel n'ayant aucune valeur contractuelle). Dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos produits, ces données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Nous fournissons, sur simple demande via notre site internet (www.sdmo.com), nos notices originales en français.

Dans ce manuel, les dangers sont représentés par les deux symboles suivants :

DANGER	**Danger immédiat.** Indique un danger imminent qui peut provoquer un décès ou une blessure grave. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.

ATTENTION	**Danger potentiel.** Indique une situation dangereuse le cas échéant. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des blessures légères sur des personnes exposées ou des dommages matériels.

1.1. Identification du groupe électrogène

La plaque d'identification du groupe électrogène est collée à l'intérieur de l'un des deux bandeaux ou sur le châssis.

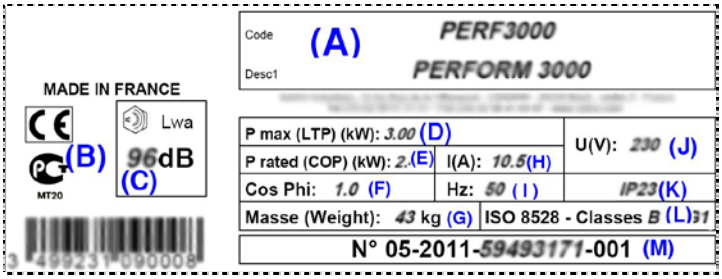

Exemple de plaque d'identification

(A) : Modèle
(B) : Marquage CE/GOST (si applicable)
(C) : Niveau de puissance acoustique garantie
(D) : Puissance maximale
(E) : Puissance nominale
(F) : Facteur de puissance
(G) : Masse
(H) : Intensité du courant
(I) : Fréquence du courant
(J) : Tension du courant
(K) : Indice de protection
(L) : Norme de référence
(M) : Numéro de série

Les numéros de série seront demandés en cas de dépannage ou de demande de pièces de rechange.
Pour les conserver, reporter ci-dessous les numéros de série du groupe électrogène et du moteur.
Numéro de série du groupe électrogène : ……/…….. - ……..…….. - ……
Marque du moteur : ……..
Numéro de série moteur : …….. *(Ex. Kohler (SERIAL NO. 4001200908))*

2. Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)

Les consignes et règles de sécurité sont à lire attentivement et à respecter impérativement pour ne pas mettre en danger la vie ou la santé des personnes. En cas de doute sur la compréhension de ces consignes, faire appel à l'agent le plus proche.

2.1. Signification des pictogrammes présents sur le groupe électrogène

 Danger	 Danger : risque de commotion électrique	 Terre	 Danger : risque de brûlure
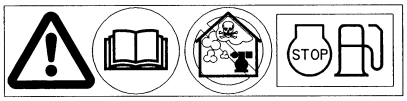 1 2 3	DANGER : 1 - Se reporter à la documentation livrée avec le groupe électrogène. 2 - Émission de gaz d'échappement toxique. Ne pas utiliser dans un espace clos ou mal ventilé. 3 - Arrêter le moteur avant d'effectuer le remplissage de carburant.		

2.2. Consignes générales

Les groupes électrogènes de la gamme grand public (non professionnelle) sont réservés à un usage domestique uniquement, ils ne sauraient être utilisés par des professionnels dans le cadre de leur activité. Ne jamais laisser d'autres personnes utiliser le groupe électrogène sans avoir auparavant donné les instructions nécessaires. Ne jamais laisser un enfant toucher le groupe électrogène même à l'arrêt, et éviter de faire fonctionner le groupe électrogène en présence d'animaux (peur, énervement, etc.). Dans tous les cas, respecter les règlements locaux en vigueur concernant l'utilisation des groupes électrogènes.

2.3. Risques d'électrocution

⚠ **DANGER**		**RISQUE D'ÉLECTROCUTION** **Les groupes électrogènes débitent du courant électrique lors de leur utilisation, se conformer aux législations en vigueur et aux préconisations d'installation et d'utilisation énoncées dans ce manuel. Ne pas connecter le groupe électrogène directement à d'autres sources de puissance (réseau de distribution public par exemple); installer un inverseur de sources.**

Pour tous les raccordements, utiliser du câble à gaine caoutchouc, souple et résistant, conforme à la norme IEC 60245-4 ou des câbles équivalents et veiller à leur maintien en parfait état. Respecter les longueurs de câbles indiquées dans le tableau du paragraphe (Section des câbles). Raccorder les matériels de classe I au groupe électrogène à l'aide d'un câble équipé d'un conducteur de protection PE (vert-et-jaune) ; ce conducteur de protection n'est pas nécessaire pour les matériels de classe II. N'utiliser qu'un seul appareil électrique de classe I par prise électrique. Selon les conditions d'utilisation (A, B ou C) respecter également les mesures de protection suivantes :

A - Si le groupe électrogène n'est pas équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version standard avec neutre isolé de la borne de mise à la terre du groupe électrogène) :

- Utiliser un dispositif différentiel calibré à 30mA au départ de chaque prise électrique du groupe électrogène (placer chaque dispositif à moins d'1m du groupe électrogène en le protégeant des intempéries).
- Dans le cas de l'utilisation occasionnelle d'un ou plusieurs appareils mobile ou portatif , la mise à la terre du groupe électrogène n'est pas nécessaire.

B - Si le groupe électrogène est équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version avec neutre alternateur connecté à la borne de mise à la terre du groupe électrogène – pour une utilisation en schéma TN ou TT)

- Dans le cas de l'alimentation d'une installation temporaire ou semi permanente (chantier, spectacle, activité foraine, etc), raccorder le groupe électrogène à la terre*.
- Dans le cas de l'alimentation d'une installation fixe (en secours, pour pallier une défaillance du réseau électrique par exemple), le raccordement électrique du groupe électrogène doit être effectué par un électricien qualifié et en respectant la réglementation applicable dans les lieux de l'installation.

C- Applications mobiles (exemple : groupe électrogène installé sur un véhicule se déplaçant)

Les groupes électrogènes sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Il ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'installation et d'utilisation du groupe électrogène ait été effectuée. Toute utilisation en mouvement est à proscrire. Si la mise à la terre n'est pas possible, raccorder la borne de mise à la terre du groupe électrogène à la masse du véhicule.

Ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées. Ne jamais manipuler un groupe électrogène les mains ou les pieds humides. Ne jamais exposer le matériel à des projections de liquide ou aux intempéries, ni le poser sur un sol mouillé.
En cas de doute sur l'installation, faire appel à l'agent le plus proche.

** Pour raccorder le groupe électrogène à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm^2 à la borne de mise à la terre du groupe électrogène et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.*

2.3.1 Choix des câbles de raccordement (section des câbles)

Respecter les sections et longueurs préconisées dans ce tableau lors de la réalisation de l'installation ou dans le cas de l'utilisation de rallonges électriques.

Type de groupe électrogène :		Monophasé						Triphasé			
Type de prise du groupe électrogène :		10 A		16 A		32 A		10 A		16 A	
Section conseillée du câble :		mm²	AWG	mm²	AWG	mm²	AWG	mm²	AWG	mm²	AWG
Longueur du câble utilisé	0 à 50 m	4	10	6	9	10	7	1.5	14	2.5	12
	51 à 100 m	10	7	10	7	25	3	2.5	12	4	10
	101 à 150 m*	10	7	16	5	35	2	4	10	6	9

**Cette longueur de câble est la longueur maximale admise, elle ne devra pas être dépassée.*
Mode de pose = câbles sur chemin de câbles ou tablette non perforée / Chute de tension admissible = 5% / Multiconducteurs / Type de câble PVC 70°C (exemple H07RNF) / Température ambiante =30°C.

2.4. Risques liés aux gaz d'échappement

⚠ **DANGER**		**RISQUE D'INTOXICATION** **L'oxyde de carbone présent dans les gaz d'échappement peut entraîner la mort si le taux de concentration est trop important dans l'atmosphère que l'on respire. Toujours utiliser le groupe électrogène dans un endroit bien ventilé où les gaz ne pourront pas s'accumuler.**

Par mesure de sécurité et pour le bon fonctionnement du groupe électrogène, une bonne ventilation est indispensable (risque d'intoxication, de surchauffe du moteur et d'accidents ou de dommages aux matériels et biens environnants). Si une opération à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire, évacuer impérativement les gaz d'échappement à l'extérieur et prévoir une ventilation appropriée de manière à ce que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés.

2.5. Risques d'incendie

⚠ **DANGER**		**RISQUE D'INCENDIE** **Ne jamais faire fonctionner le groupe électrogène dans des milieux contenant des produits explosifs (risques d'étincelles). Éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.) lors du fonctionnement du groupe électrogène. Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt : toujours attendre que le moteur refroidisse (minimum 30 min).**

2.6. Risques de brûlures

! ATTENTION	Ne jamais toucher le moteur ni le silencieux d'échappement pendant le fonctionnement du groupe électrogène ou juste après son arrêt. Attendre que le moteur soit froid avant toute intervention (minimum 30 minutes).

L'huile chaude entraîne des brûlures, éviter le contact avec la peau. Avant toute intervention, s'assurer que le système n'est plus sous pression. Ne jamais démarrer ou faire tourner le moteur sans le bouchon de remplissage d'huile (risque de rejet d'huile).

2.7. Consignes pour la protection de l'environnement

Vidanger l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet : ne jamais vidanger ou jeter l'huile moteur sur le sol.
Dans la mesure du possible, éviter la réverbération des sons sur les murs ou autres constructions (amplification du volume).
En cas d'utilisation du groupe électrogène dans des zones boisées, broussailleuses ou sur des terrains herbeux et si le silencieux d'échappement n'est pas équipé d'un pare-étincelles, débroussailler une zone assez large et faire très attention à ce que des étincelles ne provoquent pas d'incendie. Lorsque le groupe électrogène est hors d'usage (fin de vie du produit), l'amener à un point de collecte de déchets.

3. Prise en main du groupe électrogène

3.1. Légende des illustrations

Les illustrations de couverture permettent de repérer les différents éléments du groupe électrogène. Les procédures du manuel font référence à ces repérages à l'aide de lettres et de numéro : «A–1» renverra par exemple au repère 1 de la figure A.

A	1	Borne de mise à la terre	10	Pompe de mise sous pression du réservoir
	2	Trappe de visite	11	Voyants lumineux *A. Voyant de fonctionnement* *B. Voyant de surcharge* *C. Voyant de sécurité d'huile*
	3	Robinet de carburant		
	4	Curseur d'aération du réservoir à carburant		
	5	Bouchon du réservoir à carburant		
	6	Starter	12	Prise 12 V (si équipé)
	7	Lanceur-réenrouleur	13	Couvercle d'accès à la bougie
	8	Prise(s) électrique(s)	14	Silencieux
	9	Mode MAX – ECO		

B	1	Couvercle de la trappe de visite
	2	Bouchon de remplissage et de vidange d'huile *Niveau maximum de remplissage d'huile*

C	1	Curseur d'aération du réservoir à carburant : ON/OFF
	2	Pompe de mise sous pression du réservoir
	3	Filtre-tamis à carburant *Niveau maximum de remplissage de carburant*
	4	Filtre à carburant

D	1	Couvercle du filtre à air
	2	Élément filtrant *Nettoyage de l'élément filtrant*

E	1	Couvercle d'accès à la bougie
	2	Bougie

3.2. Première mise en service

A la réception du groupe électrogène, vérifier le bon état du matériel et la totalité de la commande. Si le groupe électrogène est muni d'une bride de transport située sous le moteur, la retirer. Faire le plein d'huile (si nécessaire) et de carburant, et connecter la batterie (si équipé). Ne jamais intervertir les bornes positive et négative de la batterie (si équipé) en la connectant : une inversion peut entraîner de graves dégâts sur l'équipement électrique. Certains groupes électrogènes nécessitent une période de rodage, contacter l'agent le plus proche pour plus de renseignements.

4. Utilisation du groupe électrogène

! ATTENTION	Avant toute utilisation, il est nécessaire de comprendre toutes les commandes et manœuvres. Pour arrêter le groupe électrogène d'une façon urgente, fermer le robinet de carburant. Ce groupe électrogène est prévu pour répondre à des besoins ponctuels et est uniquement destiné à un usage domestique.

4.1. Choisir l'emplacement d'utilisation

ATTENTION	Les groupes électrogènes sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Il ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'utilisation du groupe électrogène ait été effectuée.

❶ Choisir un endroit propre, aéré et abrité des intempéries.

❷ Placer le groupe électrogène sur une surface plane et horizontale suffisamment résistante pour que le groupe électrogène ne s'enfonce pas (l'inclinaison du groupe, dans chaque sens, ne doit en aucun cas dépasser 10°).

❸ Le ravitaillement en huile et carburant ne doit pas se trouver près du groupe électrogène lors du fonctionnement ou si le groupe électrogène est encore chaud.

4.2. Contrôler le bon état général du groupe électrogène (visserie, flexibles)

Avant chaque démarrage et après chaque utilisation, inspecter l'ensemble du groupe électrogène pour prévenir toute panne ou détérioration.

❶ Contrôler l'ensemble des tuyaux et flexibles pour s'assurer de leur bon état et de l'absence de fuite.
Le remplacement des tuyaux ou flexibles doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.

❷ Resserrer toutes les vis qui prendraient du jeu.
Le resserrage des boulons de culasse doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.

4.3. Vérifier le niveau d'huile et faire l'appoint

ATTENTION	Avant de démarrer le groupe électrogène, toujours vérifier le niveau d'huile moteur. Faire l'appoint avec l'huile recommandée *(cf. § Caractéristiques)* et à l'aide d'un entonnoir, jusqu'à la limite supérieure de la jauge.

❶ Ouvrir la trappe de visite (A–2).

❷ Dévisser le bouchon de remplissage d'huile (B–2).

❸ Vérifier le niveau d'huile : groupe électrogène posé à plat, l'huile doit affleurer au col de remplissage.

❹ Faire l'appoint si nécessaire à l'aide de l'entonnoir.

❺ Revisser le bouchon de remplissage.

❻ Essuyer l'excès d'huile avec un chiffon propre.

❼ Fermer la trappe de visite.

4.4. Vérifier le niveau de carburant et faire l'appoint

DANGER		**Le remplissage de carburant doit s'effectuer moteur à l'arrêt et conformément aux consignes de sécurité. Avant d'ouvrir le bouchon du réservoir à carburant, toujours placer le curseur d'aération sur la position ON.**

❶ Fermer le robinet à carburant (A–3).

❷ Placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur la position ON (A–4 & C–1).

❸ Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (A–5).

❹ Vérifier visuellement le niveau de carburant (C–3). Si nécessaire, faire le plein :

❺ Remplir le réservoir jusqu'à la limite de remplissage, à l'aide d'un entonnoir et en prenant soin de ne pas renverser de carburant.

ATTENTION	N'utiliser que du carburant propre sans présence d'eau. (SP95-E10 ; SP95-E15 ; SP-95-E85 interdit) Ne pas trop remplir le réservoir (il ne doit pas y avoir de carburant dans le col de remplissage). Après le remplissage, toujours vérifier que le bouchon du réservoir est correctement fermé. Si du carburant a été renversé, s'assurer qu'il a séché et que les vapeurs sont dissipées avant de mettre le groupe électrogène en marche.

❻ Revisser le bouchon sur le réservoir à carburant.

❼ Placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur la position 'OFF'.

4.5. Démarrer le groupe électrogène

Pour redémarrer le groupe électrogène après un arrêt de plus de 10 min ou lorsque le niveau de carburant a baissé d'au moins la moitié du réservoir, mettre le réservoir à carburant sous pression en utilisant la pompe de mise sous pression.

❶ Placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur la position ON (A–4 & C–1).

❷ Ouvrir le robinet de carburant (A–3).

❸ Mettre la tirette du starter (A–6) sur la position « ».

❹ Tirer une fois le lanceur ré-enrouleur (A–7) lentement jusqu'à résistance, le laisser revenir doucement.

❺ Tirer ensuite rapidement et fortement le lanceur ré-enrouleur jusqu'à ce que le moteur démarre.
Lors du premier démarrage ou après un stockage de longue durée, une dizaine de coups est parfois nécessaire.

❻ Placer lentement le starter sur la position « » et laisser le groupe électrogène tourner quelques minutes avant de l'utiliser.

4.5.1 Utiliser la pompe de mise sous pression du réservoir

Le réservoir à carburant doit être mis sous pression à l'aide de la pompe :

- après un arrêt du groupe électrogène de plus de 10 minutes,
- lorsque le niveau de carburant a baissé d'au moins la moitié du réservoir.

La pompe de mise sous pression du réservoir ne doit pas être actionnée plus d'une dizaine de fois.

ATTENTION	Ne jamais utiliser la pompe de mise sous pression du réservoir à carburant lorsque le groupe électrogène est en fonctionnement ou si le niveau de carburant est supérieur à la moitié du réservoir (risque de détérioration du groupe électrogène).

❶ Placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur OFF (C–1).

❷ Actionner la pompe de mise sous pression du réservoir (C–2), 10 fois au maximum.

❸ Faire démarrer le groupe électrogène en laissant le curseur d'aération du réservoir à carburant sur OFF.

❹ Dès que le groupe électrogène a démarré, placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur ON.

❺ Placer lentement le starter sur la position « ⏐•⏐ » et laisser le groupe électrogène tourner quelques minutes avant de l'utiliser.

4.6. Utiliser l'électricité fournie

❶ Vérifier que le voyant de fonctionnement est allumé (A–11, A).

❷ Enclencher le mode « MAX » ou « ECO » (A–9).

❸ Brancher l'appareil à utiliser sur la prise du groupe électrogène (A–8).

En cas de surcharge ou de court-circuit, le voyant de fonctionnement (A–11, A) s'éteint et le voyant de surcharge (A–11, B) s'allume : stopper le groupe électrogène et supprimer la surcharge.

4.6.1 Utiliser le mode MAX-ECO

Ce groupe électrogène est équipé d'un régime moteur variable qui permet à l'utilisateur d'ajuster le fonctionnement du groupe électrogène à ses besoins. C'est le mode MAX-ECO (A–9).

MAX – I : Lorsque le bouton est en position « **MAX** », le groupe électrogène peut répondre à un appel de courant important.

ECO – O : La position « **ECO** » est utile pour de petites charges. Le groupe électrogène consomme moins et est plus silencieux.

4.6.2 Utiliser la prise 12V

DANGER			**RISQUE D'INTOXICATION OU D'EXPLOSION** **Suivre les préconisations du constructeur de la batterie. N'utiliser que des outils isolés. Ne jamais utiliser d'acide sulfurique ou d'eau acidifiée pour refaire le niveau d'électrolyte. Ne jamais placer la batterie à proximité d'une flamme ou d'un feu. Toujours aérer convenablement lors de la charge.**

Le groupe électrogène est équipé d'une prise 12 V (A-12) qui peut servir à l'utilisation d'appareils fonctionnant en 12 V uniquement, en utilisant toujours une batterie (de type batterie d'automobile) en tampon. Cette prise peut également servir à la charge, ponctuelle et brève, des batteries.

ATTENTION	Le groupe électrogène n'est pas équipé de contrôleur de charge, la charge n'est donc ni régulée, ni limitée. Toujours respecter les temps de charge en contrôlant régulièrement la batterie à l'aide d'un densimètre (pèse-acide). Ne jamais laisser sans surveillance. Toujours débrancher la batterie du groupe électrogène une fois la charge terminée (charge permanente, risques d'endommagement). Ne pas laisser la batterie connectée au véhicule et ne jamais tenter de démarrer le véhicule lors de la charge. Respecter les polarités et brancher les câbles avant de faire démarrer le groupe.

❶ Si le groupe électrogène est en marche, l'arrêter *(cf. § Arrêter le groupe électrogène)*.

❷ Brancher les câbles 12 V à la prise 12 V du groupe électrogène et aux bornes de la batterie (rouge : + ; noir : -).

❸ Démarrer le groupe électrogène.
Si le disjoncteur se déclenche, arrêter le groupe électrogène et débrancher la batterie.

❹ Placer le groupe électrogène sur le mode MAX (A-9).

❺ Surveiller la charge et contrôler régulièrement la batterie.
L'utilisation des autres prises du groupe électrogène est alors possible.

❻ Une fois la charge terminée, arrêter le groupe électrogène avant de débrancher les câbles 12 V.

4.7. Arrêter le groupe électrogène

❶ Arrêter et débrancher les appareils.

❷ Laisser le moteur tourner à vide pendant 1 ou 2 min.

❸ Fermer le robinet à carburant (A–3) et placer le curseur d'aération du réservoir à carburant sur « OFF » (A–3).
Le groupe électrogène s'arrête.

ATTENTION	Toujours assurer la ventilation appropriée du groupe électrogène. Même après l'arrêt, le moteur continue à dégager de la chaleur.

5. Entretien du groupe électrogène

Les opérations d'entretien à effectuer sont décrites dans le tableau d'entretien. Leur fréquence est donnée à titre indicatif et pour des groupes électrogènes fonctionnant avec du carburant et de l'huile conformes aux spécifications données dans ce manuel. Raccourcir les échéances d'entretien en fonction des conditions d'utilisation du groupe électrogène et des besoins (nettoyer plus fréquemment le filtre à air si le groupe électrogène est utilisé dans des endroits poussiéreux par exemple).

5.1. Rappel de l'utilité

Par mesure de sécurité, l'entretien du groupe électrogène est à effectuer de façon régulière et consciencieuse par des personnes possédant l'expérience nécessaires et munies d'un outillage adapté. La garantie est notamment exclue en cas de non-respect des préconisations d'entretien. Pour toute question ou opération particulière, faire appel à l'agent le plus proche, il saura vous conseiller et vous dépanner.

5.2. Tableau des échéances d'entretien

Opération à effectuer à la 1ère échéance atteinte :		A chaque utilisation	Tous les **1 mois / 10 heures**	Tous les **6 mois / 100 heures**	Tous les **1 an / 300 heures**
Groupe électrogène	Contrôler l'état général	X			
	Nettoyer le groupe électrogène			X	
	Vérifier / Nettoyer la bougie			X	
Huile	Vérifier le niveau	X			
	Renouveler		X		X
Carburant	Vérifier le niveau	X			
	Nettoyer le filtre-tamis		X		
	Remplacer le filtre			X	
	Nettoyer les tuyaux et le réservoir*				X*
Filtre à air	Nettoyer / remplacer le filtre		X		
Soupapes	Régler le jeu*				X*

**** Opérations à confier à l'un de nos agents.***

5.3. Réalisation des opérations d'entretien

ATTENTION	Avant d'effectuer toute opération d'entretien : - arrêter le groupe électrogène, - déconnecter le capuchon de la bougie d'allumage.

N'utiliser que des pièces d'origine ou leur équivalent : risque de détérioration du groupe électrogène. Pour mener à bien les opérations de maintenance, il est nécessaire d'ouvrir le couvercle d'accès ou de dévisser la trappe de visite du groupe électrogène, les refermer ou revisser soigneusement dès que ces opérations sont terminées.

5.3.1 Renouveler l'huile

L'huile et le filtre usagés doivent être recyclés ou éliminés selon la réglementation locale en vigueur. Pour réaliser une vidange plus efficace, il est conseillé d'utiliser le groupe électrogène une dizaine de minutes avant la vidange pour fluidifier l'huile.

❶ Moteur tiède, retirer le bouchon de remplissage et de vidange (B–2).

❷ Faire basculer doucement le groupe électrogène pour vider l'huile dans un récipient approprié.
Ne pas coucher entièrement le groupe électrogène sur le côté.

❸ Après vidange complète, faire le plein avec l'huile recommandée *(cf. § Caractéristiques)*, vérifier le niveau.
Un niveau d'huile trop bas ou trop élevé peut endommager le moteur du groupe électrogène.

❹ Remettre en place le bouchon de remplissage et de vidange.

❺ Vérifier l'absence de fuite d'huile.

❻ Essuyer toute trace d'huile avec un chiffon propre.

5.3.2 Nettoyer le filtre-tamis

		RISQUE D'EXPLOSION **Respecter les réglementations locales en vigueur concernant la manipulation des produits pétroliers. Ne pas fumer, approcher de flammes ou provoquer des étincelles.** **S'assurer que les vapeurs sont dissipées avant de démarrer le groupe électrogène.**
DANGER		

Du carburant s'écoule lors de cette opération, prévoir un récipient approprié.

❶ Fermer le robinet à carburant (A–3).

❷ Retirer le bouchon du réservoir à carburant (A–5) et le filtre-tamis à carburant (C–3).

❸ Avec un pistolet à air comprimé sec basse pression, souffler sur le filtre-tamis de l'extérieur vers l'intérieur.

❹ Rincer avec du carburant propre.

❺ Remettre le filtre-tamis en place et revisser soigneusement le bouchon du réservoir à carburant.

5.3.3 Remplacer le filtre à carburant

	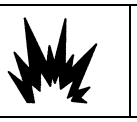	**RISQUE D'EXPLOSION** **Respecter les réglementations locales en vigueur concernant la manipulation des produits pétroliers. Ne pas fumer, approcher de flammes ou provoquer des étincelles.** **S'assurer que les vapeurs sont dissipées avant de démarrer le groupe électrogène.**
DANGER		

Du carburant s'écoule lors de cette opération, prévoir un récipient approprié.

❶ Fermer le robinet à carburant (A–3).

❷ Noter le sens de montage du filtre et déposer le filtre à carburant en retirant les colliers des durites (C–1/4).

❸ Mettre en place le filtre à carburant neuf en respectant le sens de montage et reconnecter les durites en les fixant avec les colliers.

❹ Essuyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

5.3.4 Nettoyer ou remplacer le filtre à air

	Ne jamais utiliser d'essence ou de solvants à point d'éclair bas pour le nettoyage de l'élément du filtre à air (risque d'incendie ou d'explosion).
ATTENTION	

❶ Retirer le couvercle du filtre (D–1).

❷ Enlever l'élément filtrant (D–2) et vérifier le type d'encrassement :

Encrassement sec :

❸ Avec un pistolet à air comprimé sec basse pression, souffler sur l'élément filtrant de l'intérieur vers l'extérieur en effectuant des mouvements de haut en bas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de poussière.

❹ Contrôler l'état de l'élément filtrant : le changer au moindre endommagement de la mousse.

❺ Remettre en place l'élément filtrant et son couvercle.

Encrassement humide / huileux :

❸ Remplacer l'élément filtrant.

❹ Remettre en place l'élément filtrant et son couvercle.

5.3.5 Nettoyer ou remplacer la bougie

❶ Ouvrir le couvercle d'accès à la bougie (E–1) et déposer la bougie d'allumage à l'aide d'une clé à bougie (fournie).

❷ Vérifier l'état de la bougie :

Si les électrodes sont usées ou si l'isolant est fendu ou écaillé :

❸ Remplacer la bougie.

❹ Mettre la bougie neuve en place et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.

❺ Avec une clé à bougie, serrer de 1/2 tour après l'assise de la bougie pour comprimer la rondelle.

Sinon :

❸ Nettoyer la bougie avec une brosse métallique.

❹ Avec une cale d'épaisseur, vérifier l'écartement des électrodes : il doit être compris de 0,7 à 0,8 mm.

❺ Vérifier l'état de la rondelle.

❻ Mettre la bougie en place et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.

❼ Avec une clé à bougie, serrer de 1/8 –1/4 tour après son assise pour comprimer la rondelle.

5.3.6 Nettoyer le groupe électrogène

ATTENTION	Ne jamais laver le groupe électrogène au jet d'eau ou avec un nettoyeur haute pression.

❶ Enlever toutes les poussières et les débris autour du silencieux d'échappement (A–14).

❷ Laver l'extérieur du groupe électrogène à l'éponge avec de l'eau additionnée d'un détergent doux (type shampoing automobile par exemple).
L'utilisation d'une mousse nettoyante suivie d'un essuyage avec un chiffon doux et absorbant est également possible.

❸ Rincer avec l'éponge à l'eau claire pour éliminer toute trace du produit de nettoyage.

6. Transport et stockage du groupe électrogène

6.1. Conditions de transport et de manutention

Avant de transporter le groupe électrogène, vérifier le bon serrage de la visserie, fermer le robinet de carburant (si équipé) et déconnecter la batterie de démarrage (si équipé). Le groupe électrogène doit être transporté dans sa position d'utilisation normale, ne jamais le coucher sur le côté. La manutention d'un groupe électrogène s'effectue sans brutalité et sans à-coups, en ayant pris soin d'avoir préparé à l'avance son emplacement de stockage ou d'utilisation.

6.2. Conditions de stockage

Cette procédure de stockage ou d'hivernage est à respecter si le groupe électrogène n'est pas utilisé pour une période de plus de 2 mois et limitée à 1 an. Pour des durées de stockage supérieures, il est conseillé de faire appel à l'agent le plus proche ou de faire démarrer le groupe électrogène quelques heures tous les ans en respectant la procédure de stockage à l'issue.
Cette opération nécessite l'ajout un additif de conservation dans le réservoir à carburant ou la vidange de la totalité du réservoir à carburant (prévoir un récipient approprié).

❶ Ouvrir la trappe de visite.

❷ Muni d'un récipient approprié et sans fermer le robinet à carburant, ouvrir le bouchon du réservoir à carburant avant de retirer le filtre à carburant.

❸ Laisser le carburant s'écouler en totalité dans le récipient (vidange du réservoir et des tuyaux) puis mettre en place un filtre à carburant neuf.

❹ Fermer le bouchon du réservoir à carburant, placer le curseur d'aération sur 'ON' et utiliser le starter (position) pour faire démarrer le groupe électrogène.
Laisser le groupe électrogène tourner jusqu'à son arrêt par manque de carburant.

❹ Fermer le robinet de carburant et le curseur d'aération ('OFF'), essuyer toute trace de carburant et vérifier l'absence de fuite.

❺ Moteur tiède, renouveler l'huile.

❻ Ouvrir le couvercle d'accès à la bougie, la retirer (E–2) et verser environ 3 ml (1 cuillère à soupe) d'huile moteur propre dans le cylindre par l'orifice de la bougie ; puis remettre la bougie en place et refermer le couvercle d'accès.

❼ Tirer 3 à 4 fois sur la poignée du lanceur ré-enrouleur (A–7) pour répartir l'huile dans les cylindres et les protéger de la corrosion.

❽ Nettoyer ou remplacer le filtre à air (selon état) et fermer la trappe de visite.

❾ Nettoyer le groupe électrogène et recouvrir le groupe avec une housse de protection pour le protéger de la poussière.

❿ Entreposer le groupe électrogène dans un endroit propre et sec. Ne pas le stocker couché sur le côté.

7. Diagnostic des pannes mineures

Le groupe électrogène…	*Vérifier que :*		*Solutions à apporter :*
Ne démarre pas	Les vérifications avant démarrage ont été faites, le voyant de sécurité d'huile est éteint.	*NON*	Procéder aux vérifications.
	OUI		
	La procédure de démarrage est respectée, le curseur d'aération du réservoir à carburant et le robinet à carburant sont ouverts.	*NON*	Suivre pas à pas les instructions de démarrage, ouvrir le curseur d'aération du réservoir à carburant et le robinet à carburant si nécessaire.
	OUI		
	Le niveau de carburant est d'au moins la moitié du réservoir / Le groupe électrogène a été arrêté moins de 10 minutes.	*NON*	Utiliser la pompe de mise sous pression du réservoir à carburant conformément aux instructions.
	OUI		
	La bougie est correctement connectée / n'est pas à changer.	*NON*	Connecter, nettoyer ou remplacer la bougie.
	OUI		
	Les appareils à utiliser n'ont pas été branchés avant le démarrage.	*NON*	Débrancher les appareils avant de réessayer de démarrer le groupe électrogène.
	OUI		
S'arrête	Le niveau d'huile est correct, le voyant de sécurité d'huile est éteint.	*NON*	Faire l'appoint d'huile.
	OUI		
	Le niveau de carburant est correct.	*NON*	Faire le plein de carburant ou utiliser la pompe de mise sous pression du réservoir à carburant conformément aux instructions..
	OUI		
Ne fonctionne pas normalement (bruit, fumée…)	L'entretien des éléments du groupe électrogène a été effectué correctement.	*NON*	Effectuer l'entretien du groupe électrogène conformément aux préconisations
	OUI		
	Faire vérifier le groupe électrogène par un professionnel.		
Ne délivre pas de courant électrique	Le(s) disjoncteur(s) sont enclenchés.	*NON*	Contrôler la capacité du groupe électrogène et appuyer sur les disjoncteurs.
	OUI		
	Les appareils branchés ou leur cordon électrique n'est pas défectueux.	*NON*	Essayer avec un autre appareil et un autre cordon électrique.
	OUI		
	Faire vérifier le groupe électrogène par un professionnel.		

8. Spécifications techniques

8.1. Conditions d'utilisation

Les performances mentionnées des groupes électrogènes sont obtenues dans les conditions de référence suivant l'ISO 8528-1(2005) :

- ✓ Pression barométrique totale : 100 kPa - Température ambiante de l'air : 25°C (298 K) - Humidité relative : 30 %.

Les performances des groupes électrogènes sont réduites d'environ 4 % pour chaque plage d'augmentation de température de 10°C et/ou d'environ 1 % pour chaque élévation de hauteur de 100 m. Les groupes électrogènes ne peuvent fonctionner qu'en stationnaire.

8.2. Capacité du groupe électrogène (surcharge)

Avant de connecter et de faire fonctionner le groupe électrogène, calculer la puissance électrique demandée par les appareils à utiliser (exprimée en Watt)*. Le total des puissances (en Ampère et/ou Watt)des appareils utilisés en même temps ne devra pas excéder la puissance nominale du groupe électrogène lors d'un fonctionnement continu.

**Cette puissance électrique est généralement indiquée dans les caractéristiques techniques ou sur la plaque constructeur des appareils. Certains appareils nécessitent une puissance plus forte au démarrage. Cette puissance minimale requise ne doit pas dépasser la puissance maximale du groupe électrogène.*

8.3. Caractéristiques

Modèle du matériel	VARIO 1000i	VARIO 2000i	VARIO 3000i
Puissance nominale / maximale	900 W / 720 W	1850 W / 1480 W	2400 W / 2000 W
Niveau de pression acoustique à 1 m (LpA) / incertitude de mesure	79 dB(A) / 0,70 dB(A)	80 dB(A) / 0,70 dB(A)	82 dB(A) / 0,70 dB(A)
Type du moteur	OLYMP ES 38-1	OLYMP ES 100-1	OLYMP ES 128-1
Carburant recommandé / capacité du réservoir à carburant	Essence sans plomb (SP95-E10 ; -E15 ; -E85 interdit) / 1,6 L	Essence sans plomb (SP95-E10 ; -E15 ; -E85 interdit) /2.8 L	Essence sans plomb (SP95-E10 ; -E15 ; -E85 interdit) / 3,4 L
Huile recommandée / capacité du carter d'huile	SAE 15W40 / 0,15 L	SAE 15W40 / 0,5 L	SAE 15W40 / 0,55 L
Sécurité d'huile*	Oui	Oui	Oui
Courant alternatif / Courant continu	230 V – 3,2 A	230 V – 6,4 A / 12V-5A	230 V – 8,7 A / 12V-5A
Disjoncteur**	Oui	Oui	Oui
Type de prises***	1 x 10/16 A – 230 V	2 x 10/16 A – 230 V + 1 x 10 A - 12 V	2 x 10/16 A – 230 V + 1 x 10 A - 5 V
Type de bougie / Batterie	NGK : CR7HSA - LG : A7RTC / Non	NGK : BPR7HSA - LG : E7RTC / Non	NGK : BPR6ES / Oui
Dimensions L x l x h	44,8 x 24,8 x 37,5 cm	53 x 28,5 x 45 cm	56,5 x 30 x 46,6 cm
Poids (sans carburant)	12.5 kg	20 kg	22.5 kg

Ce groupe électrogène est également conforme à la directive 97/68/CE sur les émissions polluantes.

**Sécurité d'huile : En cas de manque d'huile dans le carter moteur ou en cas de faible pression d'huile, la sécurité d'huile arrête automatiquement le moteur pour prévenir tout endommagement. Dans ce cas, vérifier le niveau d'huile moteur et faire l'appoint si nécessaire avant de procéder à la recherche d'une autre cause de panne.*

***Disjoncteur : Le circuit électrique du groupe est protégé par un ou plusieurs interrupteurs magnétothermiques, différentiels ou thermiques. En cas d'éventuelles surcharges et/ou courts-circuits, la distribution d'énergie électrique peut être interrompue.*
En cas de besoin, remplacer les disjoncteurs du groupe électrogène par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

****Pour la France uniquement : nos groupes électrogènes sont équipés de prises européennes (de type Schuko) dont le contact de mise à la terre se fait par des languettes latérales. Pour les cas, exceptionnels, où vos appareils nécessiteraient absolument une mise à la terre par broche, nous fournissons un adaptateur par prise 16 A (conforme(s) NF C 61-314).*

ATTENTION	Après utilisation, toujours débrancher l'adaptateur et le ranger soigneusement à l'abri de l'humidité. Toujours veiller à refermer le couvercle des prises du groupe électrogène : risque de détérioration (perte d'étanchéité).

Prise du groupe électrogène de type Schuko, avec couvercle.

Fiche française NF C 61-314

Utiliser l'adaptateur

Fiche mixte

Pas de nécessité d'utiliser l'adaptateur

8.4. Déclaration de conformité CE

Nom et adresse du fabricant :
SDMO Industries - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France.

Nom et adresse de la personne autorisée à constituer et détenir le dossier technique
L. Courtès - SDMO Industries - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France.

Description du matériel :	*Marque :*	*Type :*	*Numéros de série :*
Groupe électrogène	SDMO	3499231001035	2012-610-000001 > 2016-610-999999
		3499231001042	2012-620-000001 > 2016-620-999999
		3499231001059	2012-630-000001 > 2016-630-999999

L. Courtès, représentant habilité du fabricant, déclare que l'équipement est en conformité avec les Directives européennes suivantes : 2006/42/CE Directive machines ; 2006/95/CE Directive basse tension ; 2004/108/CE Directive compatibilité électromagnétique ; 2000/14/CE Directive relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur.

Pour la directive 2000/14/CE :				
Organisme notifié :	*Procédure de mise en conformité :*	*Niveau de puissance acoustique mesuré :*	*Niveau de puissance acoustique garanti (LwA) :*	*Puissance assignée :*
CETIM - BP 67-F60304 - SENLIS	Annexe VI.	92,5 dB(A)	93 dB(A)	720 W
		94,5 dB(A)	95 dB(A)	1480 W
		94,5 dB(A)	95 dB(A)	2000 W

Brest, le 01/12/2012

L. Courtès, Directeur Adjoint Etudes et Projets.

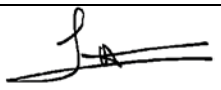

FR

GARANTIE COMMERCIALE

Votre groupe électrogène est couvert par une garantie commerciale que *SDMO Industries* vous accorde, et ce conformément aux dispositions suivantes.

La durée de la garantie de votre groupe électrogène est d'une durée de deux (2) ans ou cent cinquante (150) heures de fonctionnement, à compter de la date d'achat, au premier des deux termes atteints. La garantie doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre groupe électrogène. En cas de problème avec votre groupe électrogène, *SDMO Industries* vous invite à vous munir de votre facture d'achat et de contacter le distributeur ou, le cas échéant, le Service Après-Vente de *SDMO Industries* au numéro suivant : +33298414141. Le Service Client de *SDMO Industries* est à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'application de la garantie ; ses coordonnées étant les suivantes : SDMO INDUSTRIES -12, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 – Tél : +33298414141 – Fax : +33298416307 -www.sdmo.com.

201

1. MODALITES ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie débute à compter de la date d'achat du groupe électrogène par le premier utilisateur. Cette garantie est transférée avec le groupe électrogène lorsque le premier utilisateur le cède, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce pour la durée de garantie initiale restant à courir, qui ne peut être prolongée.

La garantie ne peut s'appliquer que sur présentation d'une facture d'achat lisible, mentionnant la date d'achat, le type du groupe électrogène, le numéro de série, les nom, et adresse et cachet commercial du distributeur. *SDMO Industries* se réserve le droit de refuser d'appliquer la garantie dans le cas où aucun document ne peut justifier le lieu et la date d'acquisition du groupe électrogène .Cette garantie donne droit à la réparation ou à l'échange du groupe électrogène ou de ses composants, jugés défectueux par *SDMO Industries* après expertise en ses ateliers ; *SDMO Industries* se réservant le droit de modifier les dispositifs du groupe électrogène pour satisfaire à ses obligations. Le groupe électrogène ou les composants remplacé(s) sous garantie redevient(nent) la propriété de *SDMO Industries*.

2. LIMITATION DE LA GARANTIE

La garantie s'applique pour les groupes électrogènes installés, utilisés et maintenus conformément à la documentation remise par *SDMO Industries* et en cas de vice de fonctionnement du groupe électrogène, provenant d'un défaut de conception, de fabrication ou de matière. *SDMO Industries* ne garantit pas la tenue des performances du groupe électrogène, ni son fonctionnement ou sa fiabilité s'il est utilisé à des fins spécifiques. *SDMO Industries* ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non aux dommages matériels, tels que et notamment, la liste étant non limitative : pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité du groupe électrogène, etc. La garantie se limite au coût lié à la réparation ou au remplacement du groupe électrogène ou à l'un de ses composants, excluant les consommables. La garantie couvre ainsi les frais de main d'œuvre et de pièces, hors frais de déplacement. Les frais de transport du groupe électrogène ou de l'un de ses composants jusqu'aux ateliers de SDMO INDUSTRIES ou de l'un de ses agents agréés sont à la charge du Client ; les frais de transport « retour » restant à la charge de *SDMO Industries*. Toutefois et dans le cas où la garantie ne s'applique pas, les frais de transport seront intégralement pris en charge par le Client.

3. CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE

La garantie est exclue dans les cas suivants : dommages liés au transport du groupe électrogène ; mauvaise installation ou installation non-conforme aux préconisations de *SDMO Industries* et/ou aux normes techniques et de sécurité ; utilisation de produits, de composants, de pièces de rechange, de combustible ou de lubrifiants, qui ne sont pas conformes aux préconisations ; mauvaise utilisation ou utilisation anormale du groupe électrogène ; modification ou transformation du groupe électrogène ou de l'un de ses composants, non autorisée par *SDMO Industries* ; usure normale du groupe électrogène ou de l'un de ses composants ; détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de nettoyage du groupe électrogène ; cas de force majeure, cas fortuits ou causes extérieures (catastrophe naturelle, incendie, choc, inondation, foudre, etc.) ; utilisation du groupe électrogène avec une charge insuffisante ; mauvaise condition de stockage du groupe électrogène. Les composants suivants sont également exclus de la garantie : les échappements, les circuits et systèmes d'alimentation en carburant situés en amont des filtres à carburant / carburateur/ injecteur, AVR, les systèmes de démarrages (batteries, démarreurs, lanceurs), les capots, les filtres, les flexibles et les durites, les joints d'étanchéité, les courroies, les relais, les fusibles, les interrupteurs, les lampes, les diodes, les commutateurs, les sondes (de niveau, de pression, de température, etc.), les indicateurs de mesures, et tous les éléments consommables et pièces d'usure.

La présente garantie est également exclue dans le cadre d'un usage professionnel et/ou à titre de location du groupe électrogène.

4. DISPOSITIONS LÉGALES

La présente garantie est soumise au droit français et n'exclut pas le bénéfice de la garantie légale, et ce conformément aux dispositions des articles L211-4 et suivants du Code de la consommation et des articles 1641 et suivants du Code civil.

Code de la consommation

« Article L.211-4 : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

« Article L.211-5 : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- *correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- *présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

« Article L.211-12 : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Code civil

« Article 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

« Article 1648 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

COMMERCIAL WARRANTY

Your generating set is covered by a commercial warranty granted by *SDMO Industries* in accordance with the following provisions.

The warranty period for your generating set shall last for a term of two (2) years or one hundred and fifty (150) hours of operation, whichever occurs first and starting from the date of purchase. The warranty must be executed by the distributor from whom you purchased your generating set. In the event of a problem with your generating set, you are requested by *SDMO Industries* to contact the distributor and present your purchase invoice or, where applicable, the After Sales Service of *SDMO Industries* on the following number: +33298414141. The Customer Services Department of *SDMO Industries* is available to answer any questions you may have regarding the application of the guarantee; contact details are as follows: SDMO INDUSTRIES -12, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 – Tel: +33298414141 – Fax: +33298416307 -www.sdmo.com.

1. TERMS OF THE WARRANTY

The warranty commences on the date of first purchase of the generating set. The warranty is transferred with the generating set when it is assigned by the first user, with or without financial consideration, and for the remaining term of the initial warranty which cannot be extended. The warranty is only valid on presentation of a legible purchase invoice on which is stated the date of purchase, the type of generating set, the serial number, and which includes the distributor's name, address and company stamp. *SDMO Industries* reserves the right to refuse to honour the warranty in the absence of documentary evidence of the date and place of purchase of the generating set.

This warranty confers the right to the repair or replacement of the generating set or any of its components judged to be faulty by *SDMO Industries* following evaluation in its workshops; *SDMO Industries* reserves the right to meet its obligations by modifying any of the generating set's devices. The generating set or component(s) replaced under warranty become the property of *SDMO Industries*.

2. LIMITATIONS OF THE WARRANTY

The warranty applies to generating sets which have been installed, operated and maintained in accordance with the documentation supplied by *SDMO Industries* and, in the case of a generating set malfunction, when this is due to faulty design, manufacture or materials. *SDMO Industries* does not guarantee the performance levels of the generating set, nor its operation or reliability, for any specific purpose. Under no circumstances can *SDMO Industries* be held responsible for any consequential loss, whether or not arising out of material damage, such as and in particular, but not exclusively: operating losses, expenses or other costs of whatever nature, as a result of the non-availability of the generating set. The warranty is limited to costs associated with the repair or replacement of the generating set or any of its components, excluding consumables. The warranty therefore covers the cost of parts and labour, excluding travelling expenses. Transportation costs of the generating set or of any of its components to SDMO INDUSTRIES workshops, or to any of its approved agents, are the responsibility of the Customer; "return" transportation costs will be paid for by *SDMO Industries*. However, in the case of the warranty not being honoured, all transportation costs are to be paid by the Customer.

3. WARRANTY EXCLUSION

Warranty exclusion applies in the following cases: damage caused during transportation of the generating set; incorrect installation or installation not complying with *SDMO Industries* recommendations and/or or technical and safety standards; use of non-recommended products, components, replacement parts, fuel or lubricants; incorrect or abnormal use of the generating set; modification or conversion of the generating set or any of its components not authorised by *SDMO Industries*; normal wear and tear of the generating set or any of its components; damage caused by negligence, lack of supervision, maintenance or cleaning of the generating set; force majeure, acts of God or other external causes (natural disaster, fire, impact, flooding, lightning, etc.); operating of the generating set with insufficient charge; inadequate storage conditions of the generating set. The following components are also excluded from the warranty: exhausts, fuel supply circuits and systems located upstream of fuel/carburettor/injector filters, AVR, starting systems (batteries, starters, recoil starters), enclosures, filters, pipes and hoses, seals and gaskets, belts, relays, fuses, push buttons, bulbs, diodes, switches, sensors (fluid levels, pressure, temperature, etc.), measurement indicators and all consumables and wearing parts.This warranty is also excluded within the scope of professional use and/or for rental purposes of the generating set.

4. LEGAL PROVISIONS

This warranty falls under French law and does not exclude the benefit of the legal warranty, in accordance with the provisions of articles L211-4 et seq. of the Consumer Code and articles 1641 et seq. of the Civil Code.